

LA PRESSE

La Presse

Forum, samedi 4 mars 2006, p. A26

Attention aux reculs

L'appartenance religieuse ne fait pas partie des grands principes universels

Il existe à l'heure actuelle dans les pays occidentaux un grand malaise quant à l'attitude qu'il convient d'adopter face aux manifestations " dérangeantes " ou même outrageantes d'autres civilisations ou religions. Certains de nos compatriotes prônent le respect intégral des différences entre civilisations. (...)

Mais il y a lieu de reconnaître que les valeurs et les pratiques religieuses ne se valent pas toutes. Il existe des valeurs et principes universels, issus de notre appartenance à l'humanité, qui sont intangibles et non négociables: les droits naturels de l'homme, tels que définis par John Locke au XVIIe siècle et énumérés à l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ("... la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression "); les libertés individuelles, décrites par les philosophes des Lumières; et les principes de la justice naturelle, tels que précisés dans les chartes des droits et par les tribunaux.

Il se trouve que ce sont les Occidentaux qui ont clarifié la plupart de ces valeurs et qui les ont mises de l'avant dans leurs lois et constitutions, mais cela n'en fait pas pour autant des valeurs " occidentales ". Reconnaître que ces valeurs sont universelles, c'est justement respecter tous les habitants de la planète en tant qu'êtres humains égaux, quelle que soit la couleur de leur peau ou leur appartenance religieuse. C'est leur permettre à tous d'accéder à la dignité.

Les tenants du relativisme culturel et **religieux** considèrent cette façon de voir les choses comme de l'arrogance et du manque de considération pour les autres cultures et les enseignements des autres religions. Il n'en est rien, comme nous l'enseigne la façon dont les Occidentaux eux-mêmes ont développé ces principes et acquis ces droits au fil de longues et pénibles luttes contre les forces de l'intolérance et de l'ignorance, dont la volonté théocratique de la papauté au Moyen Âge, l'Inquisition, les chasses aux sorcières, les dogmes **religieux**, les monarchies absolutistes, la censure exercée par l'aristocratie puis par la grande bourgeoisie et les dictatures totalitaires.

Appartenance religieuse

L'appartenance religieuse et les coutumes ne font pas partie des grands principes universels. Ce sont des particularismes dont les manifestations ne peuvent et ne doivent être tolérés et jouir de la protection des grands principes universels qu'à condition de respecter ceux-ci: on parle ici du **droit** à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa **personne** ainsi qu'aux règles de la justice naturelle. Ce

pourquoi l'excision du clitoris, la lapidation des femmes adultères, la mutilation ou le meurtre familial ou tribal des femmes non mariées qui fréquentent un homme sans l'approbation de la famille, l'emprisonnement ou la mise à mort des homosexuels, les appels à l'homicide lancés contre ceux qui ont un point de vue critique face à une religion ou à l'ensemble de celles-ci, l'obligation pour les femmes de porter un vêtement inconfortable comme la burqa, l'enrégimentement des enfants-soldats, la destruction des biens de ceux qui défendent une vision contraire à la sienne, entre autres exemples de comportements contraires aux droits naturels de l'homme, sont inacceptables.

Le recul sous prétexte de respect ou de relativisme ne conduira pas à une meilleure compréhension des cultures: il ne peut qu'amener plus d'intolérance et de violence. Car ceux qui réclament le respect de leurs particularismes mais n'acceptent pas les valeurs universelles ne cherchent pas le dialogue: ils désirent imposer leur point de vue par l'intimidation ou la violence. Ils ne veulent pas la communication entre les civilisations, mais la victoire de leurs croyances et de leur conception de l'humanité. L'Église catholique fut jadis la championne de ce type de comportement. D'autres ont désormais pris sa place. Or, quelles que soient les raisons historiques pour lesquelles ils en sont venus là, accepter leurs revendications et leurs comportements équivaldrait à renoncer au résultat des luttes séculaires que les humains ont menées contre l'obscurantisme: soit une certaine conception de l'humain qui, quoique imparfaitement réalisée, reconnaît à tous et à toutes le **droit** à la liberté et au respect de leurs droits naturels.

Les démocraties occidentales ne sont pas le Paradis. Elles sont néanmoins le seul espace où il est possible non seulement d'exercer l'ensemble des libertés et des droits civiques, mais aussi de pratiquer sa religion sans être agressé par les autorités ou par des fanatiques. Sans compter la possibilité d'y obtenir la protection des autorités et des tribunaux contre les atteintes à ces droits et libertés. Notre devoir est de préserver cet espace.

Marc Simard

Historien et juriste l'auteur est professeur d'histoire au cégep François-Xavier-Garneau à Québec.

Catégorie : Éditorial et opinions

Sujet(s) uniforme(s) : Religion, philosophie et éthique; Droits et libertés

Taille : Moyen, 565 mots

© 2006 *La Presse*. Tous droits réservés.

Doc. : news·20060304·LA·0049

Ce matériel est protégé par les droits d'auteur. Tous droits réservés.

© **2001 CEDROM-SNi**